

Programme de formation

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

Public

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 10 juillet 2011 ; Art.L.4644-1 du Code du Travail). Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

Nombre de participants : 12 au maximum

Intervenants

La formation sera animée par Pascal SOULLARD, formateur du Cnam IHIE compétent en prévention des risques professionnels et formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques professionnels/INRS.

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Date et lieu

Durée : 3 journées (21 heures) non consécutives avec un travail intersession entre chaque journée de formation

Modalités

La formation est basée sur une pédagogie active avec des échanges significatifs sur les expériences des participants et de l'intervenant sur les risques professionnels et les mesures de prévention à appliquer ainsi que sur les techniques d'animation.

Cette pédagogie et les outils proposés prendront en compte les particularités des personnels visés. Des exercices pratiques ainsi que des mises en situations professionnelles (réelles et reconstituées) avec retours d'expériences en mode collectif permettront de mettre en application les connaissances théoriques.

Domaines de compétences évalués pendant la formation

Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels,

Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels (EVRP),

Proposer des mesures de prévention et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention

Articuler ces actions avec les autres participants internes et externes de l'entreprise

Evaluation des compétences

Evaluation en continu tout au long de la formation et évaluation suite à une restitution individuelle orale issue des travaux intersession, d'une démarche EVRP initiée par chaque participant.

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Dates : nous consulter

Horaires : 8h30-12h30 / 14h00-17h00

Lieu : Cnam IHIE-165 rue de la Barre-49000 Angers

Contenu de la formation (durée 21 heures)

A) Accueil et organisation de la formation

- Accueil, tour de table
- Objectifs et organisation de la formation

B) Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.

C) Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.

D) Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.

E) Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.

F) Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.

G) La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

H) Evaluation et Bilan

- Evaluation de fin de formation